



1008217305

DATE DEPOT : 2010-09-22

NUMERO DE DEPOT : 82173

N° GESTION : 1965B03537

N° SIREN : 652035379

DENOMINATION : TONG YEN

ADRESSE : 1 BIS RUE JEAN MERMOZ 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Certifié conforme  
par la gérance

**TONG-YEN**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 38 112,25 euros**  
**Siège social : 1bis, Rue Jean Mermoz**  
**75008 PARIS**  
**652 035 379 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 19 AVRIL 2010**

L'an 2010,

Le 19 avril,

A 18 heures,

Les associés de la société TONG-YEN, société à responsabilité limitée au capital de 38 112,25 euros, divisé en 2500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1bis, Rue Jean Mermoz 75008 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

**Mademoiselle Ying-Kwan LUONG,**

propriétaire de.....124 parts sociales

**La Société SOCIETE CIVILE TONG-YEN,** représentée par sa gérante Mademoiselle Ying-Kwan LUONG,

propriétaire de.....2 376 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Ying-Kwan LUONG, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts après réalisation d'une cession de parts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- les actes de cessions de parts,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance des actes sous seing privés signés au siège social le 19 avril 2010, portant cession des parts sociales détenues par Madame DE BEER, Monsieur et Madame ALLEGRE, Monsieur LAM et Monsieur FRANCHITTI à Madame Ying-Kwan LUONG de la totalité des parts sociales leur appartenant, soit au total 5 parts sociales, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

#### **« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES**

*Suite à diverses cessions de parts, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :*

*à la société SOCIETE CIVILE TONG-YEN*

*Société civile au capital de 1 524,49 euros*

*D 382 615 185 RCS Paris*

*Représentée par sa gérante, Melle Ying-Kwan LUONG*

*A concurrence de ..... 2376 parts sociales*

f. 6

à Mademoiselle Ying-Kwan LUONG,  
demeurant 55, Boulevard Malesherbes 75008 Paris  
à concurrence de ..... 124 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2500 parts sociales. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.